

En direct de Choisy

Octobre 2017 – N° 66



Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : www.choisy-en-brie.fr

e-mail : mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h
5, route de la Ferté Gaucher**



LE MOT DU MAIRE

L'été et les beaux jours sont passés, aussi bien d'un point de vue météorologique que pour l'embellie annoncée concernant les aides aux collectivités.

En effet, notre nouveau Gouvernement tient ses promesses et les premières décisions annoncées nous privent de certains soutiens: enveloppe parlementaire et DETR pour 2017 (Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux). Cela signifie des projets à abandonner ou repousser comme la dernière tranche de reprise de concessions au cimetière et la mise en accessibilité de locaux recevant du public. Sur ce point l'Etat nous avait invité à nous engager dans un calendrier pour un certain nombre de mises aux normes. Alors ? ...

Si pour participer aussi à l'équilibre du budget de la France, les communes, les départements et régions (pourvoyeurs de subsides à notre endroit) sont mis à la diète, on peut se poser des questions sur nos capacités à répondre aux besoins locaux.

Sont aussi appelés à évoluer les syndicats, les compétences prises par les communautés de communes, le poids des réglementations. Hou là là ! Où en sommes-nous ?

Le Parlement tout neuf est en période d'apprentissage, seule la Chambre Haute, le Sénat, recomposée depuis la fin du mois de septembre peut encore tempérer des évolutions mal maîtrisées. Laissons un peu de temps passer avec l'espoir de nouveaux équilibres.

Les marges de mouvements se réduisent pour Choisy-en-Brie comme pour les autres communes, mais nous devons continuer d'exister, ne pas « jeter le manche après la cognée ».

Les projets engagés restent d'actualité (voir la rubrique « Travaux »). Un nouveau contrat rural est envisagé, peut-être même un intercommunal avec le RPI frileux pour le moment, d'importants travaux d'entretien de voirie et de bâtiments ne peuvent être laissés de côté.

Toute l'équipe municipale veille, vous serez informés.

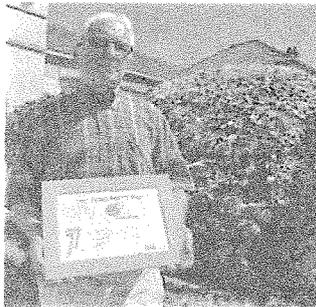
Je vous propose de vous retrouver le samedi 6 janvier 2018 pour les vœux du Maire.

Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **Les élections sénatoriales** ont eu lieu le dimanche 25 septembre. 3 élus délégués titulaires ont été désignés pour voter à Melun. Sur les 3216 grands électeurs inscrits (maires, adjoints, conseillers municipaux), 3162 ont voté et 3090 se sont exprimés sur 14 bureaux de vote. Pour notre département, la liste Les Républicains a obtenu 1305 voix, La République en Marche 708 voix et le Parti Socialiste 540 voix.
- **Caution salle des fêtes** : lors de sa séance du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'une indemnité de 150 € due à la commune en cas de non-respect des règles de rangement de la salle pour tous les occupants quelle que soit leur qualité.
- **Le SMITOM** propose des composteurs à prix attractif aux usagers de son territoire. Renseignements au 01 60 44 40 03 ou sur www.smitom-nord77.fr.

- **Zéro phyto : le village primé par le Département.** Choisy-en-Brie fait partie des 21 communes de Seine-et-Marne à avoir reçu le trophée Phyt'Eau qui récompense ses efforts en matière de non utilisation de pesticides. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires pour traiter les espaces publics. C'est le principe du « zéro phyto ».



- **13 et 14 juillet :** comme chaque année, Christophe MATEUR, assisté de M. MANTEAU (tous deux artificiers) ont présenté un spectacle pyrotechnique de grande qualité. Nous les remercions vivement ainsi que Philippe MAGNIER, les employés municipaux et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.
Le 14 juillet, les anciens parachutistes de Seine-et-Marne, regroupés en association, ont participé au défilé. Pour l'occasion, Alain BEAUFORT, ancien parachutiste lui-même, avait revêtu le béret rouge.



- **La Fête du Tillet** cette année a connu un succès mitigé en raison du temps incertain et certainement aussi des manifestations diverses organisées dans les autres communes.
- **La brocante organisée par Animation Loisirs :** le dimanche 17 septembre, malgré un mercure au plus bas, cette animation s'est globalement bien passée. Certes peu d'exposants, mais les présents furent satisfaits de l'ambiance conviviale. Comme à l'habitude, le bar, la restauration, et particulièrement la fameuse omelette, firent fureur. Toute l'équipe organisatrice remercie chaleureusement les courageux qui ont bravé les intempéries pour exposer !



- **Le Forum des associations** organisé par FIT' FUN s'est tenu le vendredi 8 septembre dernier, pour la première fois en soirée, à la salle des fêtes. Toutes les associations de la commune étaient représentées. Merci aux bénévoles qui ont accueilli les visiteurs.
- **La bourse aux jouets** aura lieu le samedi 25 novembre. Les places étant limitées, pensez à réserver dès maintenant au 06 85 79 27 10.

- **L'atelier Créatif de la Poterie** a repris ses cours le 20 septembre. N'hésitez pas à contacter Céline au 06 65 42 11 88. Ci-dessous un exemple des réalisations exposées le 28 juin.



- **La brocante organisée par ASS NEWS** le 27 août a connu un succès malgré la pluie du début de matinée. Les enfants ont pu profiter de la structure gonflable et les promeneurs étaient venus nombreux.



- **Concours départemental des villes et villages fleuris** : le jury communal est passé le 28 juin et le jury départemental le 11 juillet. Les résultats seront communiqués lors de la cérémonie des vœux du Maire le 6 janvier 2018.
- **Concours communal des maisons illuminées** : les inscriptions sont ouvertes dès maintenant en mairie. Nous vous attendons nombreux.
- **Nouveau à Choisy** : M Noël MARCHAND est autoentrepreneur depuis le 17 juin 2017 : LMSON077. DJ et animateur pour des activités commerciales, des soirées, mariages ..., il travaille pour les particuliers, les mairies et les associations. Devis gratuit au 06 63 41 32 13, siège social : 3, La Fresnois à Choisy.

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- Rose VERNEAU épouse DUMONTEIL le 3 juillet 2017.
- Marie Odile OLLIVIER, le 6 septembre 2017.
- Marc MARGALLÉ, le 16 septembre 2017.

Enfant adoptif de Choisy-en-Brie depuis 1959, Marc MARGALLÉ, plus souvent appelé « Marco » par ses proches, famille et amis, vient de nous quitter. Tous se souviennent, avant que la maladie ne l'isole du monde, d'un homme pétillant, chaleureux dont le jardin reflétait le bonheur. N'oublions pas son implication très active au sein du Comité des fêtes dans les années 1970, ni qu'il fit partie de la poignée de bénévoles qui participèrent, durant de nombreux mois, au montage de la salle polyvalente, alors livrée en kit.

Bonjour les bébés

- Kayssi BINGA, le 25 juillet 2017.
- Pierre HUREAU POIGNANT, le 1^{er} août 2017.
- Lucie HAMELIN, le 19 août 2017.

Vive les mariés

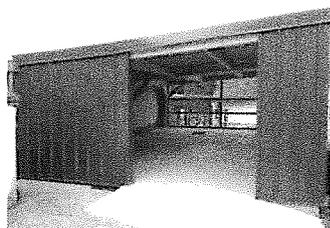
- Fatima KANE et Pierre BOUDAREL, le 1^{er} juillet 2017.
- Marie-Aude TAROT et Romain GUITARD, le 19 août 2017.
- Nadège GUEDRA et Tony MOUSSEAU, le 23 septembre 2017.

LE CALENDRIER

7 octobre	Loto des enfants	Amicale Scolaire
12 octobre	Atelier floral	Animation Loisirs
14/15 octobre	Salon des saveurs	Animation Loisirs
21/22 octobre	Salon de la femme	ASS News
31 octobre	Halloween	Amicale Scolaire
4 novembre	Vide dressing	ASS News
5 novembre	Loto	Ass News
11 novembre	Commémoration	Commune
16 novembre	Beaujolais nouveau	Animation Loisirs (sur réservation)
18 novembre	Loto	Foot (à confirmer)
19 novembre	Thé dansant	Jeunes d'Autrefois
25 novembre	Bourse aux jouets	Fit Fun
30 novembre	Atelier floral	Animation Loisirs
9 décembre	Marché de Noël	Amicale Scolaire
10 décembre	Sortie au cirque	Animation Loisirs
16 décembre	Repas de fin d'année	Foot (à confirmer)
31 décembre	Réveillon	Animation loisirs
6 janvier	Vœux du Maire	Commune
19/20/21 janvier	Week-end neige à Val Cenis	Animation Loisirs

LES TRAVAUX

- Rebouchage des nids de poule (10 tonnes de noir).
- Peinture du portail du cimetière et peinture routière.
- Installation d'un panneau d'affichage à côté de la boulangerie qui vous permettra de connaître toutes les informations communales et intercommunales utiles.
- Construction du local de rangement de la salle des fêtes.
- Installation d'un préau derrière la salle polyvalente.
- Cimetière : 2^{ème} tranche de reprise des concessions.
- Création de parkings Place de la Payenne et à Cofféry.
- La restauration du lavoir de l'Épauche touche à sa fin.



LES VOISINS VIGILANTS

Cette organisation est opérationnelle depuis quelques semaines. Des alertes et des informations ont déjà été adressées aux personnes inscrites via le site internet www.voisinsvigilants.org. D'autres hésitent encore et ne savent pas comment faire. Afin de vous donner le maximum d'explications sur le sujet, une réunion d'information aura lieu en mairie le samedi 14 octobre par groupe de dix personnes, à 9 h, à 10 h et à 11 h.

Patricia TUERO, Conseillère municipale en charge de cette activité, se tient à votre disposition au 06 75 39 24 26 ainsi que les secrétaires de mairie.

URBANISME

LOTISSEMENT DU VANNETIN : un nouveau compromis avec l'aménageur, rendu nécessaire par les contraintes liées à la Loi sur l'Eau, a été signé le 28 juillet 2017. Le permis d'aménager ne comportera plus que 18 lots avec des surfaces légèrement minorées.

P.L.U. : l'enquête publique a généré une quarantaine de réclamations émanant de personnes morales ou privées regroupant plusieurs thèmes :

- **Les éoliennes** : le clou du refus de la commune est enfoncé. Il y aura lieu d'étoffer l'interdiction prévue, les arguments ne manquant pas.
- **Les zones humides** : le document graphique mentionne des emplacements présumés préjudiciables à l'activité agricole.
- **Les emplacements réservés** (stationnement, réserves incendie, emplacements poubelles) : une étude plus fine est souhaitée par les personnes concernées directement ou riverains.
- **Les espaces boisés** : quelques erreurs d'appréciation graphique à corriger.
- **Demandes de parcelles constructibles** : étendre ou non le périmètre constructible ? là est la question ! la réponse étant encadrée par la consommation d'espaces naturels ou agricoles, les directives des administrations, la volonté communale et l'équité.

C'est maintenant la commission communale qui doit analyser les observations (commissaire/personnes publiques associées) avant que le Conseil Municipal puisse se prononcer et, enfin, le Préfet.

PROJET EOLIEN « RES »

- A vrai dire, rien de nouveau.
- Le Préfet, qui a changé depuis, a donné à l'Etat la possibilité de reporter sa décision de 2 années, pour pouvoir s'harmoniser avec le nouveau P.L.U et sûrement avoir le positionnement des instances aujourd'hui mises en place.
- Pour rappel, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est dirigé par Nicolas HULOT, Ministre d'Etat, numéro 3 du gouvernement.
- Pour info, le 10 août 2017, l'Etat suspend un projet éolien au large du Touquet, au motif de l'absence de consensus suite à une consultation menée fin avril.

ASSAINISSEMENT (secteur du Montcel)

Les dernières investigations ont pratiquement permis la définition du futur réseau. Au secteur initialement prévu, quelques tronçons ont été ajoutés : route de Coulommiers, rue des Anciens Fossés où des défauts et insuffisances ont pu être constatés. Le programme, afin de mutualiser les travaux, est fait avec le S.N.E (pour l'eau potable) sous maîtrise d'œuvre et réalisations en commun. A ce jour, le planning est le suivant :

- Présentation du programme aux financeurs : octobre 2017.
- Consultation d'entreprises : janvier 2018.
- Réunion publique d'information : mars 2018.
- Lancement des travaux (sous réserve d'attribution de subventions) : juin 2018.
- Durée des travaux : 8 à 9 mois.

EN MARGE DE L'ASSAINISSEMENT

- Après le week-end de l'Ascension, les techniciens du SIANE ont constaté des dégradations à la station d'épuration du bourg, endroit où l'on peut s'électrocuter, se noyer, se contaminer, etc ...
- Suite à une première remise en ordre, divers éléments ayant disparu, la réflexion a conduit à les imaginer jetés dans les ouvrages de traitement. Donc : déclaration à l'assurance, dépôt de plainte à la Gendarmerie, expertise, enquête de voisinage, etc ... Pendant ce temps, tous les éléments ont été récupérés dans les fonds de bassins par des scaphandriers d'une entreprise spécialisée (coût des opérations : ≈ 4000 €).
- Finalement, après plusieurs auditions en mairie avec parents et enfants, un « ado » a reconnu sa responsabilité, puis un second qui, dans un premier temps, avait nié. Un troisième, dénoncé, n'était pas à Choisy-en-Brie au moment des faits, selon son père.
- Aujourd'hui, les compagnies d'assurance de la commune et des familles concernées font les comptes. La plainte a été retirée le 16 septembre.
- En parallèle de cette affaire, d'autres se sont déroulées au vestiaire du stade. Un même coupable, plusieurs témoins (ne sont-ils que témoins ?). Là, l'interlocuteur est la CC2M qui, elle aussi, a été amenée à porter plainte.
- Tous nos jeunes sont bien mignons, mais parfois par désœuvrement, provocation, besoin de se distinguer, font de grosses bêtises. Il est évidemment du devoir des parents d'être à l'écoute, vigilants et responsables, plus d'assumer les conséquences. Faute de quoi, un jour, hélas, il pourrait y voir une catastrophe.

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

En parcourant le village et les hameaux, il est possible de découvrir des repères hétéroclites, témoins d'un passé parfois récent, certains méritant une réhabilitation.

- A Champbonnois et aux Deux Maisons, les panneaux à l'entrée des hameaux, en béton moulé et armé, de type Michelin, datent des années 1940. Don ou achat par la commune ?
- A l'angle de la rue de la Gare et de la route de Coulommiers, a été réimplantée pour mémoire, la balise indiquant la présence d'une voie ferrée. La ligne de 37 kilomètres, Jouy-le-Châtel/Sablonnières, était exploitée par la SE (Société des Chemins de Fer Economiques) jusqu'en 1930. La gare a été démolie vers 1970.
- A proximité du Monument aux morts, scellée en façade d'un bâtiment, une plaque en fonte, dite de « cochers » précise, flèches à l'appui, à l'hectomètre près, la direction de différents hameaux.
- En fonte également, Grande Rue, en amont de la Place, sur le pignon d'une habitation privée, la commune, en son temps, a jugé utile de rappeler que la mendicité est interdite dans le département.
- Sur l'église, au-dessus de l'abribus (créé en 1970) une plaque rappelle les outrages subis par le clocher bombardé en 1914 (voir numéro précédent).

D'autres encore ont disparu :

- A l'hôtel Saint-Eloi, devenu la Pizzeria Lasagna, une pancarte marquait l'arrêt de la ligne régulière des cars Citroën Paris-Montmirail avec au moins 3 allers-retours par jour, jusque dans les années 1970.
- Interdiction de jouer au ballon sur la Place et affichage municipal, directement apposés sur le mur nord de l'église.
- Aux « portes » du village, l'appartenance de Choisy-en-Brie à feu la Communauté de Communes du Cœur de la Brie (pendant 6 ans).

Ces quelques vestiges appellent certains à la nostalgie, d'autres moins. Les panneaux actuels, industriels, sans charme, que deviendront-ils ?

Peut-être des éléments anciens se cachent encore, n'hésitez pas à nous faire part de vos informations.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

La rentrée scolaire s'est effectuée sans difficulté. Les nouveaux rythmes scolaires de la semaine à 4 jours semblent satisfaire une très grande majorité de parents. Seul point noir rencontré, la fermeture d'une classe sur le site de Choisy-en-Brie est confirmée par l'Inspection d'académie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'article 28 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2017 suite au décret d'application 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.

Il est interdit de vapoter dans :

- Les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs.
- Les moyens de transport collectif fermés.
- Les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

Le décret précise les amendes encourues :

- Le fait de vapoter dans les lieux mentionnés aux 1 à 3 de l'article L 3513-6 en méconnaissance de l'interdiction prévue au même article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe soit jusqu'à 150 € pour le vapoteur.
- Le fait, pour le responsable des lieux où s'applique l'interdiction de ne pas mettre en place la signalisation prévue à l'article R 3513-3 est puni de l'amende pour les contraventions de la 3^{ème} classe soit jusqu'à 450 € pour les responsable qui n'affiche pas la signalisation.

COUP DE CHAPEAU

Thimothée DARE LAM, inscrit au centre équestre « Poney Club du Bois Chesnot » a obtenu la médaille de bronze dans la discipline du poney Games, catégorie Club Poney 2 Cadet au championnat de France. Félicitations.

CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN

(1^{er} NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h/17h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/17h, dimanche et jours fériés : 9h/12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN (du 1^{er} mars au 31 octobre sauf 1^{er} mai)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h/18h, jeudi : 9h/12h, samedi : 9h/12h et 14h/18h, dimanche et jours fériés : 9h/12h. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).

→ Quels déchets déposer ?

- Encombrants incinérables : bois de moins d'un mètre, plastique, polystyrène, PVC, ...
- Vêtements et linges de maison en bon état.
- Encombrants non incinérables : portes-fenêtres, vitres, carrelages, placoplâtre, sacs de ciment.
- Cartons : tous les cartons propres pliés et aplatis.
- Gravats : briques, pierres, béton non armé, parpaings, ardoises, tuiles, terre.
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : électroménager, outillage, appareils audio et vidéo, téléphones, petit électroménager.
- Déchets verts : tonte, feuilles, branches.
- Métaux : tous les métaux à l'exception des DEEE.
- Mobilier : chaises, fauteuils, tables, literie, meubles rangements.
- Huile de vidange, radiographies, batteries automobiles, piles ...

Dans les déchetteries acceptant les déchets spéciaux, en plus des déchets classiques, sont acceptés :

- Les solvants liquides, les peintures, les vernis, les aérosols, les produits phytosanitaires, les lampes fluorescentes, les acides et les bases.
- Objets réemployables : meubles, livres, vêtements, bibelots, vaisselle encore en état connaîtront une seconde vie grâce à l'association Horizon. Pensez-y.

Déchets refusés dans toutes les déchetteries :

- Les ordures ménagères, les déchets de soins, les extincteurs, les bouteilles de gaz, l'amiante, les pneus, les papiers journaux.

Pour trouver un exutoire pour ces déchets, consulter le site internet SMITOM rubriques les déchetteries.

LES COLLECTES

- Bacs gris : 1 fois par semaine le mardi après-midi.
- Bacs jaunes : 1 semaine sur deux (semaine impaire) le jeudi après-midi.
- Bacs verts pour les déchets verts : le jeudi matin d'avril à novembre.
- Encombrants : 2^{ème} lundi des mois impairs. **NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR.**

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

LE SERVICE ÉTRANGER de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Chaque année, le défenseur des droits traite de nombreux dossiers de discriminations :

- liées à l'homosexualité, à l'égard des personnes handicapées, fondées sur l'origine des personnes, à l'égard des femmes au travail,
- et de nombreux dossiers concernant les relations des usagers avec les services publics, le comportement professionnel des forces de sécurité, la défense des droits de l'enfant.

Contactez le défenseur des droits au 09 69 39 00 00 et sur www.defenseurdesdroits.fr

IMPORTANT : il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.

RAPPEL : un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.